

13.07.2020 - 13:16 Uhr

Vérification de la correction des départs RNAV vers l'ouest en piste 15

Vérification de la correction des départs RNAV vers l'ouest en piste 15

La correction des trajectoires de départ vers l'ouest depuis la piste 15 est entrée en vigueur le 18 juin 2020. Cette mesure doit permettre de rétablir les routes, comme prévu à l'origine, au-dessus d'une zone moins densément peuplée située entre les communes au nord et au sud de la frontière franco-suisse. Toutefois, les premières constatations révèlent que tous les avions n'utilisent pas encore les trajectoires de vol corrigées.

Ainsi, entre le 18 juin et le 8 juillet 2020, il y a eu 652 départs selon les conditions de vol aux instruments (IFR), dont la majorité vers le nord. 286 départs ont été effectués au décollage en piste 15 (vers le sud), dont 66 sur les routes corrigées vers l'ouest TORPA et MOROK. Un nombre plus faible que d'habitude qui représente 23% des vols alors qu'habituellement ce chiffre se situe aux environs de 45%. Les autres départs ont été effectués vers le nord-est en utilisant la procédure de départ ELBEG, d'autres ont encore été effectués vers le sud et le sud-ouest via les deux procédures OLBEN et la procédure LUMEL.

Dans le cadre de ses activités de monitoring, l'Aéroport a constaté que lors des départs vers l'ouest sur les routes TORPA et MOROK, environ la moitié des avions suivaient des routes situées trop au sud. L'EuroAirport va désormais analyser cette situation en détail avec la Direction des services de la navigation aérienne (DSNA) et en discuter directement avec les différentes compagnies aériennes afin d'établir les causes et d'envisager des ajustements le cas échéant. Une analyse plus complète par l'aéroport et la DSNA sera effectuée à la fin du mois de septembre.

L'année dernière, l'Aéroport et la DSNA avaient constaté lors d'un examen des procédures de départ guidées par satellite (RNAV) depuis la piste 15, révisées et introduites au 31 janvier 2019, que les trajectoires de vol lors des procédures de départ vers l'ouest depuis la piste 15 via les points de cheminement " TORPA " et " MOROK " s'étaient décalées de plusieurs centaines de mètres vers le sud. Cela a entraîné une augmentation des nuisances sonores en particulier dans les communes d'Allschwil (CH), de Schönenbuch (CH) et d'Hagenthal (F). La correction des trajectoires de vol a été initiée par l'Aéroport et les deux autorités de l'aviation civile de France (DGAC) et de Suisse (OFAC) et a été mise en oeuvre par la DSNA. Les nouvelles trajectoires ont fait l'objet de vols d'expérimentation. L'objectif de cette mesure était de rétablir les décollages vers l'ouest - comme prévu initialement - sur une zone aussi faiblement peuplée que possible entre les communes d'Allschwil (CH) et Hégenheim (F), Schönenbuch (CH) et Wentzwiller (F) ainsi qu'entre Hagenthal (F) et Folgenbourg (F).

La correction, qui est entrée en vigueur le 18 juin 2020, concerne les procédures de départ TORPA et MOROK. Les deux nouvelles routes peuvent être suivies par presque tous les avions opérant à l'EuroAirport. Seuls les avions particulièrement lourds ou d'envergure qui, pour des raisons techniques, ne peuvent pas effectuer le virage plus étroit prescrit dans les procédures corrigées, seront encore autorisés à utiliser les itinéraires précédents.

Les autres procédures de départ à l'EuroAirport ne sont pas concernées par ce changement. Cela s'applique en particulier à la procédure ELBEG, selon laquelle l'avion fait un virage de 180 degrés vers le nord après son décollage. Lors de cette trajectoire de vol, les avions passent plus au sud à Allschwil que lors des procédures TORPA et MOROK. Comme prévu dans le " Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement " (PPBE), le dispositif des départs en piste 15 sera réexaminé dans son ensemble au plus tard d'ici à 2022.

L'exploitation de l'EuroAirport se conforme aux principes de durabilité. " La réduction du bruit est une préoccupation importante pour nous ", affirme Matthias Suhr, Directeur de l'EuroAirport. " Il s'agit de trouver un équilibre entre les préoccupations en matière de protection contre le bruit et l'utilité économique de l'Aéroport. Ceci à la condition que la sécurité du trafic aérien soit toujours garantie. Ce processus est exigeant et nécessite un rééquilibrage permanent entre les différents aspects. Nous relevons ce défi dans l'intérêt de toute la région. "

Contact :

Stefan WYER, Directeur Affaires Publiques & Communication

Tél. : +41 (0)79 292 22 66

E-mail : media@euroairport.com

Flughafen Basel-Mulhouse | Postfach | CH-4030 Basel
Aéroport Bâle-Mulhouse | BP 60120 | F-68304 Sain-Louis Cedex

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100075401/100851942> abgerufen werden.